

Discours du trône

aux rivalités d'antan et travailler ensemble à rétablir la croissance et la prospérité. Ce nouvel esprit de collaboration a déjà donné des résultats tangibles, entraînant une brusque réduction de l'inflation, une relance de la croissance et de meilleures perspectives d'emploi. Mais il faut encore davantage.

Le ministre des Finances a déjà entrepris une nouvelle série de consultations économiques avec les gouvernements provinciaux et d'autres partenaires économiques. Faisant fond sur cette initiative, le gouvernement se propose d'instaurer des mécanismes de consultation plus permanents. Des conférences sur les perspectives économiques seront convoquées régulièrement. Elles réuniront des représentants des syndicats, des entreprises, du gouvernement et d'autres parties intéressées pour échanger leurs points de vue sur les perspectives d'avenir, constituer une banque de renseignements et améliorer les fondements de la coopération. Un nouvel office de développement industriel régional, coprésidé par un représentant des syndicats et un porte-parole des entreprises, sera chargé de donner des conseils pratiques sur la meilleure façon de mettre en œuvre la politique industrielle du gouvernement.

De concert avec ses autres partenaires économiques, le gouvernement s'efforcera en outre de consolider les gains retirés du programme des 6 et 5 % depuis sa mise en œuvre, en juin 1982.

Tout en stimulant la création d'emplois, le gouvernement pratiquera une politique fiscale qui contiendra, puis réduira le déficit fédéral à mesure que la reprise s'intensifiera. Il veillera de même à ce que les prix réglementés ne dépassent pas les autres prix.

Après avoir longuement consulté le secteur privé et les provinces, le gouvernement proposera une nouvelle politique de concurrence afin d'amener les forces du marché à contribuer à une lutte permanente contre l'inflation. Le projet de loi rajouera les dispositions relatives à la conspiration, au monopole et à la fusion, et favorisera les intérêts des consommateurs et de la petite entreprise en libéralisant davantage le marché. Des amendements permettront par ailleurs aux consortiums d'être compétitifs sur les marchés d'exportation et dans leurs soumissions pour des projets de développement.

Pour imaginer de nouveaux moyens qui permettraient au mouvement des caisses populaires et des coopératives d'augmenter sa contribution à l'économie, le gouvernement favorisera la création d'un groupe de travail. Ce groupe aura pour mission de déterminer comment les coopératives peuvent unir leurs forces à celles des secteurs privé et public pour jouer un rôle plus important dans les secteurs des pêches, des communications, de l'industrie de transformation et du commerce international.

Invitation aux syndicats

Les syndicats ont été et devraient demeurer des partenaires de plein droit dans le processus de la reprise économique. Les travailleurs méritent une juste part des avantages de la relance et devraient obtenir une voix égale au chapitre dans le règlement de questions comme le changement technologique et l'amélioration de la productivité.

L'expérience de l'Amérique du Nord, de l'Europe et du Japon démontre que l'accroissement de la productivité est affaire de coopération, et non de coercition pour soutirer plus de travail à moindre salaire. L'accroissement de la productivité ne peut être le fruit d'une gestion progressiste, soutenue par des techniques novatrices et le bon moral des employés. Elle est la principale garantie à long terme d'une augmentation réelle des salaires payés aux Canadiens et aux Canadiennes.

Le gouvernement créera un ensemble de prix pour reconnaître le rôle des entreprises, des syndicats et des particuliers dans la croissance de la productivité et de la compétitivité du Canada.

Les nouvelles techniques nous offrent un réel espoir d'améliorer la qualité de nombreux emplois monotones et dangereux. Les titulaires de ces emplois font d'ailleurs bon accueil aux nouvelles techniques lorsqu'elles sont introduites avec sagesse et doigté pour hausser la sécurité du milieu et des travailleurs. Des crédits seront affectés au ministère du Travail pour lui permettre de financer des recherches sur les effets des changements technologiques et assurer des échanges d'information entre gestionnaires et travailleurs.

Le gouvernement a travaillé de concert avec les représentants du monde syndical et du patronat à la mise sur pied d'un nouveau centre pour l'accroissement de la productivité et de l'emploi. Concilier les avantages de la technologie avec les besoins des travailleurs sera l'une des principales tâches de ce centre. Les consultations sur la création du centre s'achèvent et elles sont liées à des efforts pour améliorer la prévision et la planification des futurs besoins du marché du travail.

Le présent gouvernement est d'avis que le respect et le renforcement des droits des travailleurs est parfaitement compatible avec l'accroissement de la productivité, et que l'un ne va pas sans l'autre.

Pour bien produire, il est essentiel de travailler dans un milieu propice et sécuritaire. Des modifications seront apportées au Code canadien du travail en

vue d'améliorer l'hygiène et la sécurité professionnelles, d'établir des normes concernant le harcèlement sexuel et d'améliorer les dispositions relatives aux congés parentaux. On regroupera à l'intérieur d'une seule loi sur les normes d'hygiène et de sécurité professionnelles les règles qui s'appliquent aux industries réglementées par le fédéral, et elles seront étendues à tous les fonctionnaires fédéraux.

Le gouvernement encouragera certaines sociétés de la Couronne et certains secteurs de la fonction publique à mettre à l'essai de nouvelles méthodes d'accroissement de la productivité, qui pourraient être appliquées de façon plus générale dans les secteurs public et privé.

On améliorera les instruments de vérification et de contrôle des sociétés de la Couronne fédérale, et la Corporation d'investissements au développement du Canada se verra confier par voie législative un mandat plus clair quant à la gestion de certains biens de la Couronne. Des représentants des syndicats seront invités à siéger aux conseils d'administration de certaines sociétés de la Couronne. Depuis plusieurs années, il y a eu échange de cadres supérieurs entre le gouvernement et les entreprises. Ce programme, Échanges Canada, s'efforcera de recruter désormais des participants dans le milieu syndical.

Étant donné la tendance à la hausse du travail à temps partiel, des consultations seront engagées avec les provinces, les syndicats et les entreprises en vue d'accorder aux travailleurs à temps partiel le droit à la pension et aux avantages sociaux.

[Traduction]

IV. Consolidation du système de sécurité sociale

La grande priorité sociale du gouvernement est de réduire la pauvreté chez les personnes âgées. L'une des premières initiatives prises au cours de la dernière session a été d'augmenter le supplément de revenu garanti de \$35 par mois par ménage. Grâce à l'indexation, cette prestation a été pleinement protégée contre l'inflation. Il faut néanmoins faire davantage pour aider les retraités qui vivent seuls et sont dans le besoin. Le gouvernement déposera donc un projet de loi pour augmenter le supplément destiné aux personnes à la retraite vivant seules et fournir ainsi une aide accrue à plus de 700 000 d'entre elles.

En plus de venir en aide dès maintenant aux personnes les plus démunies, il nous faut réformer le régime de pensions lui-même pour tenter de réduire la pauvreté dans l'avenir.

Le gouvernement s'engage à rendre notre système de revenu de retraite plus adéquat et plus équitable dès que possible et d'une manière qui ne nuira pas à la relance économique. Le rapport du Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions sera bientôt rendu public. Partant du consensus sur cette question, le gouvernement prendra des mesures pour améliorer les régimes de retraite publics et privés, de façon à mieux garantir la sécurité, la dignité et l'épanouissement des Canadiens et Canadiennes à la retraite. Seront bonifiés en vertu de la Loi sur les normes des prestations de pension l'étendue de la protection, les droits acquis, la transférabilité, les prestations au conjoint survivant, la protection des prestations et le partage obligatoire des crédits de rente de retraite. On tentera d'obtenir l'assentiment des gouvernements provinciaux à un certain nombre de modifications aux normes régissant les prestations de retraite ainsi qu'au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, afin que les retraités bénéficient d'allocations comparables partout au pays.

Le régime de soins médicaux est d'une importance primordiale pour tous les Canadiens. Le gouvernement est résolu à préserver le système équitable mis en place au cours des deux dernières décennies pour défrayer le coût des soins médicaux et hospitaliers. Il ne faut pas que ce système soit érodé et possiblement détruit par l'imposition de frais supplémentaires aux malades. Une nouvelle Loi sur la santé au Canada viendra clarifier les objectifs du régime d'assurance-maladie du Canada et veiller à ce que l'accès universel aux soins de santé soit préservé.

L'aide financière accordée aux provinces au titre des programmes de soins médicaux, de soins hospitaliers et d'enseignement postsecondaire sera considérablement accrue cette année. Plus d'un demi-milliard de dollars seront transférés aux provinces pour 1983-1984, en sus des treize milliards déjà prévus au début de l'année. Cet accroissement d'aide financière, à un moment où les ressources sont limitées, témoigne de la détermination du gouvernement à maintenir la qualité et l'intégrité des services médicaux et de l'enseignement postsecondaire au Canada.

Le gouvernement continuera de contribuer de son mieux à la réduction des coûts à long terme des soins de santé en accordant une attention particulière aux programmes de prévention, à la conception des établissements de santé, à la qualité de l'air à l'intérieur des édifices, à la condition physique des citoyens et à l'aide accordée aux services paramédicaux.

Protection accrue des propriétaires de maisons et de commerces

Les Canadiens ont besoin d'être mieux protégés contre la perte de leur maison ou de leur commerce.